



Commune de  
GOUVY

## Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 20.10.2015

### 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 20 octobre 2015 à 20h.

### 2. Présences

*Présent(e)s* : Gandjean Marc, Huet Auguste, Amory Bruno, ~~Léonard Willy~~, Massard Jean-Marie, Tourteau Isabelle, Creppe François, ~~Caprasse Brigitte~~, Schröder Diane, Neysen Antoine, ~~Jacoby Sebastien~~, ~~George Amélie~~, ~~Bissen Bernard~~, Melchior Jean-Louis, Portzenheim Didier, Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre~~, Andrieu Guy, ~~Wangen Jean-Michel~~, Moutschen Benoit, Everbecq Thérèse, ~~Mounier Michel~~, ~~Honnuy Marc~~, ~~Haan Michel~~, Neve Michel, Louis Cédric, Gobeaux Frédéric, Tourteau Claude, Syne José, Lejeune Jules (échevin), Ralet Noémie (CATU).

*Excusé(e)s* : Léonard Willy, Gobeaux Frédéric.

*Invité(es) présent(es)* : Daniel Blaise (Auteur de projet de l'éco-quartier à Gouvvy)

#### 1. Mot d'accueil du président

#### 2. Approbation des PV des réunions précédentes

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015.

#### 3. Présentation du projet d'éco-quartier à Gouvvy.

Présentation du projet par Daniel Blaise et Michel Neve suivie d'une séance questions/réponses.

Le projet est composé d'appartements, de duplex, de studios et de maisons unifamiliales avec jardin, qui seront construits par le promoteur par phase et vendus ensuite. L'ensemble sera composé de 47 habitations. La diversité des logements permet de proposer un quartier intergénérationnel. Pour des raisons techniques, les bâtiments côté boulangerie Epicure seront mis en œuvre en priorité. Ce seront des bâtiments en construction traditionnelle basse énergie avec un système de chauffage commun par bloc de logements. Michel Neve évoque une piste alternative qui pourrait être étudiée pour le chauffage via la construction d'un pipe-pline de chaleur qui acheminerait le surplus d'énergie produite par l'entreprise Pauls pour alimenter l'éco-quartier. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'énergie renouvelable dans le projet. Les revêtements utilisés seront l'enduit, le bois et l'ardoise ou des panneaux de teinte similaire. Chaque logement disposera d'une cave et d'au moins une place de parking en sous-sol et chaque bloc d'un ascenseur afin de répondre aux normes PMR.

Michel Neve et Daniel Blaise sortent de la réunion après la séance questions/réponses afin de laisser les membres de la CCATM formuler un avis.

Les membres félicitent l'attention particulière portée aux habitants de la cité Jardin. Les bâtiments ont été implantés de sorte à limiter leur impact visuel vis-à-vis des habitations situées à l'arrière du site.

Par contre, la plupart s'interrogent sur l'intimité du jardin de la pharmacie. Les habitants du bloc D auront une vue plongeante sur les parcelles situées en contrebas. Ce bâtiment ne pourrait-il pas être un étage plus bas ou davantage en recul ? Une solution alternative doit être étudiée.

Certains membres s'interrogent sur les nuisances sonores engendrées par le trafic automobile sur le site, pour les habitants des maisons de l'éco-quartier mais aussi pour ceux de la cité Jardin.

A l'unanimité, les membres de la CCATM sont favorables au projet pour autant qu'une solution soit étudiée avec les riverains pour empêcher les vues vers le jardin de la pharmacie depuis le bâtiment D.

Michel Neve rejoint la séance.

#### **4. Schéma de structure communal : mise en commun des observations et remarques des groupes de travail.**

Le président fait part des remarques sur les objectifs généraux formulés par un des groupes de travail de la CCATM qui s'est réunie à Bovigny à cet effet le 13 octobre dernier.

- a. Ce groupe de travail est d'avis favorable d'accueillir les nouvelles constructions dans les centres des villages, mais il constate qu'actuellement il y a très peu de terrains disponibles à la vente dans les cœurs de village et la nouvelle proposition du bureau Agora ne fait presque pas de propositions en vue de pouvoir urbaniser à terme les zones agricoles actuelles se trouvant entre les branches des zones rouges actuelles. La proposition d'Agora remet en cause un droit d'implantation sans proposer des alternatives correspondant aux attentes de la population rurale.
- b. Cette remarque vaut aussi pour les nouvelles zones de développement économique à prévoir qui sont absentes dans les propositions.
- c. Plutôt que de déclasser avec effet immédiat et sans indemnités pour les propriétaires certaines zones rouges au plan de secteur, ce groupe de travail propose de fixer l'entrée en vigueur de ce déclassement à 15 ans. Ce moratoire laisse d'une part aux propriétaires le temps et la responsabilité de construire ou non leur terrain. Ce moratoire permet d'autre part aux autorités communales d'entreprendre dès maintenant les longues procédures administratives imposées en vue d'ouvrir de nouvelles zones d'habitat et de provisionner dès maintenant les montants des investissements qui s'avéreront nécessaires pour ouvrir de nouvelles voiries dans les cœurs de villages et pour les équiper en énergie et en égouttage.

- d. Si le village de Gouvy s'impose comme pôle principal, les arguments font défaut pour justifier des pôles secondaires comme Limerlé. A défaut de mettre tous les autres villages sur le même pied d'égalité, le groupe de travail préconise que chaque ancien village principal des anciennes communes soit reconnu comme pôles secondaires, à savoir : Limerlé, Cherain, Montleban, Beho, Bovigny.

Bruno Amory et Marc Grandjean font part du compte-rendu du groupe de travail qui s'était réuni le 12 juin 2014 au CPAS à Gouvy pour analyser la première version du rapport remis par Agora en 2013. Ils ne souhaitent pas commenter ce rapport.

Le Président invite les membres à travailler tous ensemble pour corriger la nouvelle mouture d'Août 2015 du nouveau rapport du bureau Agora, qui est soumis à l'avis de la CCATM et qui fera l'objet de la prochaine réunion.

#### **5. Divers**

Michel Neve fait part à l'assemblée d'une après-midi de conférences intitulées «Sentiers, chemins, voiries communales: où va-t-on ? », organisée par la NTF le vendredi 20 novembre aux Moulins de Beez à Namur, en collaboration avec FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) et FEDIEX (Fédération des Industries Extractives).

#### **6. Le président clôture la séance à 22h10.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne